

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 31 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un
centre de gestion financière (DRFIP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret)

Entre la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir, représentée par Monsieur Thierry PINTARD, directeur du pôle pilotage et ressources, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, représentée par Monsieur Franck POULET, directeur du pôle gestion publique, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

En application de son article 6, la convention de délégation du 31 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé auprès du DRFIP 45 est modifiée comme suit :

La liste des programmes mentionnés à l'article 1^{er} est complétée par le programme suivant :

N° de programme	Libellé
362	Ecologie

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chartres

Le **30 MARS 2021**

<p>Le délégrant</p> <p>La direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir</p> <p>Le Directeur du pôle pilotage et ressources</p>  <p>Thierry PINTARD Ordonnateur secondaire délégué par délégation de la Préfète d'Eure-et-Loir en date du 1^{er} mars 2021</p>	<p>Le délégataire</p> <p>la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret</p> <p>Le Directeur du pôle gestion publique</p>  <p>Franck POULET</p>
<p>Visa du Préfet d'Eure-et-Loir</p>  <p>Françoise SOULIMAN</p>	<p>Visa de la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret</p>  <p>Régine ENGSTRÖM</p>